

**LES MUTINS DU 242 R.I. (suite)**

subitement. Pas de bruit, les précautions sont prises pour éviter la violence ou des actes de force armée. Mais il n'y a aucune déception, le geste restera fait pour tous et localisé au Régiment fameux. On dit que le Général est venu hier au soir.

**CONTACT AVEC LES MUTINS**

**Vers 1 h.** nous nous rendons dans le cantonnement du 242, à quelques centaines de mètres de nous. Nous nous entretenons avec ceux qui furent et sont en tête du mouvement. Les camarades nous disent l'entretien du matin. On a réuni les anciens qui ont suscité le refus, environ une dizaine par Cie, sergents, caporaux et troupiers. Le Général Grossetti commandant l'A.F.O et le Général Jacquemot de la Division ont harangué le groupe. Le premier a exposé les raisons, que tout le monde connaît depuis longtemps, pour lesquelles on n'a pas eu de permissions, beaucoup de promesses, mais que n'en a-t-on pas eues ? Il a demandé à tous de vouloir bien toucher le drapeau. Tous sauf trois ont refusé. Le général navré a fait alors

mettre le drapeau en berne. Désormais il sera voilé de crêpe, ses soldats ayant refusé de le sentir. La cérémonie a pris fin après que le Général leur assure qu'ils iront au repos à l'arrière ... Jusqu'ici, on ne parle pas de sanctions...

De toutes parts, on a eu connaissance du coup d'audace. Le 260 est paraît-il dans un état d'énervement supérieur encore...»

Quelques jours plus tard, Alexandre Plaforêt avec une centaine du 272 partira en permission pour la France. Une perm obtenue grâce au mouvement des mutins du 242. En effet, lors de ces événements, l'Etat Major de l'Armée

d'Orient, donc le général Sarrail, a accordé 500 permissions à la Division, dont 120 au 242 RI.

**IL Y A EU DES SANCTIONS**

Alexandre Plaforêt a écrit que «jusqu'ici on ne parle pas de sanctions», indiquant même que «le Général avait assuré aux constestataires qu'ils iraient au repos à l'arrière.» On en était là au moment où Plaforêt a quitté Monastir pour sa perm. En fait, les choses ne se sont passées aussi agréablement et les coupables ont bien été sanctionnés, comme le prouve le document officiel, le J.M.O. du 242 qui consacre 30 pages à l'affaire (p 94-124).

**SOUTIEN DU 372 RI AUX MUTINS DU 242**

« **PAIX, PERMISSION, REPOS** » - « Honneur aux braves poilus du 242 RI, frères d'armes, du 372. Debout, unissons-nous dans le malheur. Dignes soldats, citoyens français. L'heure H a sonné. Après plus de trois mois de résistance dans un secteur conquis par nos armes, des soldats du 242 ont revendiqué leurs droits. Est-ce que nous croiserons les bras en face de la fraternité ? Notre force nous a trahis après cette lutte implacable dont nous sommes les héros depuis trois ans, mais notre conscience de citoyens est toujours la même. Debout : c'est notre droit et de tout coeur. Aidons aux vaillants poilus de la 57° Division qui luttent avec ardeur pour la devise de notre glorieuse nation française. Liberté-égalité-fraternité/Paix-permission-repos.»

*D'après l'encyclopédie Atlas de la Guerre 14-18, N° 41, page 8.*

**LES REVENDICATIONS DES POILUS DU 242 R.I.**

**Voilà mot à mot les motifs que l'on trouve énumérés dans le Journal Officiel du Régiment à la date des 6 et 7 juillet 1917.**

«Les motifs invoqués par les hommes qui viennent trouver le capitaine Abadie sont les suivants :

- 1- La loi nous donne droit à des permissions. Elles nous furent toujours accordées avec parcimonie.
- 2- Elles nous furent promises maintes fois, très rarement accordées. Nous ne croyons plus aux promesses.

3 - De nombreuses notes lues à la Décision, au Bulletin des Armées avaient fait espérer des permissions. En mars, des renforts envoyés au front devaient permettre l'envoi des permissionnaires, nombre pour nombre. Les attaques ont eu lieu. Aucun homme n'est parti.

4 - Après les combats des 19 et 20 mars qui furent particulièrement durs pour nous et où nous nous sommes biens conduits, nous avions espéré un repos : nous avons eu huit jours et nous sommes remontés pour trois mois aux tranchées, dans un secteur où les alertes étaient continuelles et les pertes très sévères.

5 - Nos familles nous écrivent qu'en France, les permissions sont accordées avec régularité et que si nous ne venons pas, c'est que nous ne voulons pas... Nos foyers sont détruits du fait de cette longue absence.»

«Le régiment, note le JMO, compte effectivement une assez forte proportion d'hommes n'ayant pas été en permission : 421 hommes n'ont jamais été en permission, 445 n'y ont pas été depuis plus de dix-huit mois. 142 n'y ont pas été depuis plus d'un an.»

**COMMENT S'EST TERMINEE LA MUTINERIE ? Réponse dans le prochain N°.**

**THONNERIEUX depuis 1951**

**ALLIANZ - Assurances - Placement financier**

**4 AGENCES**  
dans les Monts du Lyonnais  
**08.78.81.80.08**

**STE CATHERINE**  
**ST SYMPHORIEN S/COISE**  
**ST MARTIN EN HAUT**  
**CHAZELLES SUR LYON**

**Tous les numéros du COQ PELAUD sur le site Internet**

**lecoqpelaud.com**

**LE COQ PELAUD**

N° ISSN 0754-3454  
**ASSOCIATION "LE COQ PELAUD"**  
184, Bd Grange-Trye  
69590 ST SYMPHORIEN/COISE

Rédact. : Paul GRANGE - 06 79 71 73 41

**MAIL :**

**Cours d'INFORMATIQUE sur mesure Sites Internet**

**EPIC - Etienne Pupier l'Informatique Conviviale**  
tél. 04 78 44 46 45 06 13 34 50 86 [www.epic-informatique.fr](http://www.epic-informatique.fr)